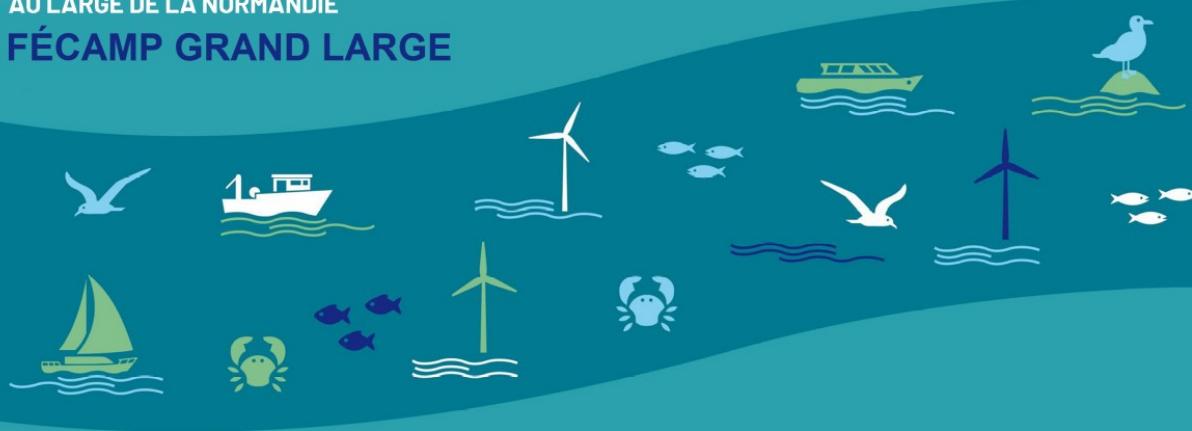


**ÉOLIENNES EN MER
AU LARGE DE LA NORMANDIE**
FÉCAMP GRAND LARGE



Réunion publique d'information – Projet éolien en mer Fécamp Grand Large (FGL)

Lieu : ETRETAT - Le 6 mars 2025

(50 personnes)

Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

- Marie-Claude Eustache (Garante)
- Carmen Bouley de Santiago (Garante)

DREAL Normandie

- Damien Levallois (Directeur des projets éoliens en mer)
- Arnaud Forgar (Adjoint au directeur)

RTE (Réseau de Transport d'Électricité)

- Jacques Frémaux (Responsable de la concertation pour le projet Fécamp Grand Large)

Animation

- Miguel Leroy (Animateur de la réunion)
-

Introduction – Miguel Leroy (Animateur)

Nous sommes réunis ce soir pour la deuxième réunion publique d'information concernant le parc éolien en mer Fécamp Grand Large. La première réunion, qui s'est tenue il y a quelques jours, avait rassemblé une quarantaine de personnes. Ce soir, nous sommes déjà une cinquantaine dans la salle, ce qui montre l'intérêt suscité par ce sujet.

Cette réunion se déroulera en plusieurs temps :

1. Une introduction et une présentation du projet.
2. Un premier échange où vous pourrez poser des questions, mais nous vous demandons de ne pas tout concentrer à ce moment-là, car une seconde phase de présentation portera spécifiquement sur le projet de raccordement.
3. Enfin, un temps plus long sera consacré aux questions-réponses après l'ensemble des présentations.

Je cède maintenant la parole à M. Baillard, maire d'Étretat.

Intervention de M. Baillard (Maire d'Étretat)

Bonsoir à toutes et à tous.

Pour commencer, je tiens à dire une chose : *ce projet ne devrait pas concerner Étretat*. Voici le premier point. Mais maintenant que la machine est lancée, je ne sais pas si nous allons devoir nous y résigner.

À l'origine, il était question de 72 éoliennes. Aujourd'hui, on nous en annonce 71 ou 72, mais surtout, on nous parle maintenant de 200 éoliennes supplémentaires. Or, mon prédécesseur n'avait pas émis d'objection, alors que nous, nous avons toujours été opposés à l'implantation d'éoliennes au large d'Étretat, un site classé, inscrit, et en passe de devenir un *Grand Site de France*. Vous comprendrez donc mon étonnement, voire ma perplexité, face à cette proposition qui va à l'encontre de nos positions.

De plus, on semble oublier que le premier parc existant est déjà équivalent en taille. En novembre, j'ai écrit à Mme Panier-Runacher, ministre des Collectivités territoriales, pour lui rappeler qu'Étretat fait partie des *Petites Villes de Demain* – un programme censé améliorer notre territoire. Pourtant, on nous impose ce projet.

Je suis dubitatif. D'habitude, quand je m'adresse à la DDTM ou à l'ADEME, ce sont eux qui me conseillent sur les bonnes pratiques. Là, j'ai l'impression que c'est à moi de leur dire : « *Est-ce que vous ne pouvez pas faire autrement ? Notre village est un Grand Site, et nous ne voulons vraiment pas de cela.* »

Voilà. Maintenant, nous pouvons en discuter, mais sachez que ce ne sont pas les administratifs qui ont décidé : ce sont les élus nationaux. La décision a été prise. La question est donc : *comment faire machine arrière et éviter d'imposer cela à un Grand Site de France* ?

Merci à vous tous.

Présentation de la concertation – Carmen Bouley de Santiago (Garante de la CNDP)

Bonsoir à tous. À ma droite, Marie-Claire Eustache, et moi-même, Carmen Bouley de Santiago, sommes les deux garantes de cette *concertation continue* concernant les *Documents Stratégiques de Façade (DSF)*.

Pour clarifier le jargon, cette concertation fait suite au débat public qui s'est tenu l'an dernier. Elle porte sur deux volets :

1. Le *DSF*, dont le débat public a eu lieu en 2023-2024.
2. L'*éolien en mer*, avec une concertation qui se prolongera jusqu'aux autorisations administratives.

Notre rôle, en tant que garantes, est de veiller au respect des six grands principes de la Commission nationale du débat public :

- **Indépendance** vis-à-vis de toutes les parties prenantes.
- **Neutralité**, notamment sur les questions de fond.
- **Transparence** : nous établissons un rapport qui cartographie les paroles recueillies.
- **Argumentation** : plus les contributions sont étayées, plus elles sont utiles.
- **Égalité de traitement** : la parole d'un acteur institutionnel vaut celle d'un citoyen.
- **Inclusion** : nous veillons à ce que tous les publics puissent participer.

L'enjeu est d'assurer que chacun ait accès à l'information et puisse s'exprimer dans des conditions de dialogue respectueuses. Nous sommes là en tant que témoins et facilitateurs entre la maîtrise d'ouvrage et le public.

Pour rappel, le débat public précédent, « *La Mer en Débat* », a duré cinq mois et demi (de novembre 2023 à avril 2024). Il était organisé par la CNDP à la demande de l'État et de RTE, dans le cadre de la révision des *Documents Stratégiques de Façade*. Ce débat était inédit par son ampleur :

- **4 débats en parallèle** sur les façades maritimes françaises, avec une dimension nationale.
- **Plus de 21 000 participants**, 365 événements, et des milliers de contributions écrites.
- **Sur la façade Manche Est-Mer du Nord** : 5 000 personnes rencontrées, une centaine d'événements, et une newsletter suivie par 1 000 abonnés.

Les objectifs étaient :

- Le développement durable des activités maritimes, avec un focus sur la biodiversité (5 % de zones de protection forte au niveau national, 1 % sur cette façade).
- L'objectif de **45 GW d'éolien en mer d'ici 2050**, dont 12 à 15 GW pour la façade Manche Est-Mer du Nord.
- La prise en compte des différents usages de la mer (pêche, trafic maritime, etc.).

À l'issue de ce débat, la commission particulière a rendu son compte rendu, suivi d'une réponse de l'État et d'un décret en octobre 2024. Marie-Claire et moi avons été nommées garantes en décembre, et la concertation continue a débuté opérationnellement le 12 février 2025 avec un webinaire.

Présentation du projet Fécamp Grand Large – Damien Levallois (DREAL)

Bonsoir à toutes et à tous.

Je suis Damien Levallois, de la DREAL Normandie, en charge du développement de l'éolien en mer. Auparavant, je travaillais sur la *planification maritime*, que l'on appelle aussi *DSF*. Pour faire un parallèle, c'est l'équivalent en mer du *Plan Local d'Urbanisme (PLU)* à terre : on y organise les usages (économiques, environnementaux) pour éviter qu'ils ne s'ignorent.

Le deuxième cycle de planification maritime, lancé via un débat public, a mis en évidence plusieurs enjeux :

1. **La méconnaissance du milieu marin** (moins étudié que le milieu terrestre).
2. **Le changement climatique**, qui impacte les activités maritimes et les écosystèmes.
3. **La décarbonation du transport maritime** et la contribution du milieu marin aux énergies renouvelables.
4. **Le lien entre la directive-cadre sur l'eau et la planification maritime**, car les fleuves déversent des pollutions en mer.
5. **Le renforcement de la protection de la biodiversité**, en intégrant tous les usages.
6. **Une demande de simplification** : il existe une quinzaine de classifications différentes pour les aires marines protégées !

Cette planification s'inscrit dans la continuité du *Grenelle de la Mer*. Au niveau national, un *Conseil National de la Mer et des Littoraux* a été créé, décliné en *Conseil Maritime de Façade (CMF)* sur chaque zone côtière. Ces instances, associées à l'État, construisent la planification maritime et la cohabitation des usages.

Avant le débat public, ces instances avaient déjà travaillé six mois pour préparer des éléments éclairés. Le débat a duré six mois supplémentaires, suivi d'un retour vers les instances pour affiner le projet. L'État a pris sa décision en octobre 2024, et nous voici maintenant en phase de concertation continue.

Un sujet central de cette concertation est **l'éolien en mer**, et plus particulièrement le projet *Fécamp Grand Large*, qui vous concerne directement.

Contexte énergétique et enjeux

Avant de parler d'éolien en mer, replaçons notre système énergétique actuel et nos objectifs pour 2050 :

- Aujourd'hui, **2/3 de notre énergie provient des fossiles** (pétrole, gaz, charbon).
- Le reste se partage entre électricité (nucléaire, renouvelables) et biomasse.
- **L'objectif** : réduire de 40 % notre consommation d'énergie d'ici 2050 (passer de 1 600 TWh à 950 TWh) via :
 - **La sobriété énergétique** (isolation des bâtiments, efficacité industrielle, etc.).
 - **L'électrification des usages** (ex. : un moteur électrique a un rendement de 95 %, contre 30 % pour un moteur thermique).
- **La production électrique doit augmenter** : de 500 TWh aujourd'hui à 650 TWh en 2050, avec une accélération d'ici 2035 pour décarboner l'industrie.

Le **nucléaire** joue un rôle historique, mais son maintien et son développement posent des défis (durée de vie des réacteurs, construction de nouveaux EPR). L'éolien en mer est donc une **solution complémentaire essentielle**.

Le projet Fécamp Grand Large

- **Localisation** : Une zone de **450 à 600 km²** au large de la Seine-Maritime, à **30 km des côtes d'Étretat** (contre 22 km initialement).
- **Puissance** : **4 GW** (objectif médian), soit l'équivalent de **175 éoliennes de 23 MW chacune** (hauteur : 330 m en bout de pale).
- **Production annuelle** : **16 TWh**, soit **2/3 de la consommation normande actuelle** (industrie incluse).
- **Investissement** : **15 milliards d'euros**.
- **Retombées fiscales** : **80 millions d'euros par an** (taxes).
- **Comparaison** : 16 TWh = la production de **2 réacteurs nucléaires de Paluel**.

Pourquoi cette zone ?

Plusieurs critères ont été pris en compte :

1. **Éloignement des côtes** : Passage de 22 km à 30 km pour limiter l'impact visuel (demande forte lors du débat public).
2. **Trafic maritime** : Organisation des voies pour les ports du Havre, de Fécamp, et de Seine.
3. **Usages existants** :
 - Présence du parc éolien de Fécamp (nécessité de préserver sa ressource en vent).
 - Concession de granulats marins (éviter les conflits).
4. **Pêche** : La zone Albâtre (au sud) a été écartée en raison d'une activité de pêche intense (flottille de Dieppe) et de la liaison ferry Dieppe-Newhaven.
5. **Sécurité maritime** : Réduction possible de la zone tampon autour du *rail de la Manche* (passage de 10 à 8 milles nautiques), ce qui pourrait permettre une extension de 170 km² au nord.

Calendrier

- **2025-2028** : Concertation continue, études environnementales (*Enviro*), choix des opérateurs privés.
- **2029** : Début des travaux.
- **2035** : Mise en service pour une exploitation de **30 ans**.

Zoom sur la zone – Arnaud Forgar (DREAL)

Nous avons une **zone de développement de 483 km²** pour implanter 4 GW, avec une **extension possible de 170 km² au nord**. Pourquoi cette extension ?

Initialement, des zones propices avaient été identifiées au large de la Normandie, en tenant compte :

- Des **contraintes techniques** (fond marin, vent).
- Des **usages existants** (pêche, trafic maritime, granulats).

- Des **enjeux paysagers** (cônes de visibilité depuis Étretat).

Le débat public a permis d'affiner ces zones, avec trois enseignements majeurs :

1. **S'éloigner des côtes** : Passage de 22 km à 30 km pour réduire l'impact visuel.
2. **Prendre en compte le trafic maritime** : Voies d'accès aux ports de Seine et de Fécamp.
3. **Réévaluer les contraintes étatiques** : Exemple : la distance de sécurité autour du *rail de la Manche* (10 milles nautiques), que l'État pourrait réduire à 8 milles.

La **zone Albâtre** (au sud) a été écartée pour trois raisons :

- **Impact paysager** : Dans le cône de visibilité depuis les falaises d'Étretat.
- **Pêche intensive** : Zone très exploitée par la flottille de Dieppe.
- **Trafic ferry** : La liaison Dieppe-Newhaven traverse cette zone.

L'**extension nord** (170 km²) est étudiée pour :

- **Sécuriser les 4 GW** (la zone actuelle pourrait ne pas suffire).
 - **Optimiser l'implantation** en fonction des études géotechniques.
-

Questions du public et réponses

1. Impact visuel et cônes de visibilité

Question : « Vous parlez de respecter un cône de visibilité, mais vous le remplacez par un cône encore plus large ! À 30 km, les éoliennes seront toujours visibles, surtout depuis les falaises. Et ce projet concerne toute la Côte d'Albâtre, pas seulement Étretat. »

Réponse (DREAL) : Les cônes représentés ici sont ceux définis pour le parc de Fécamp (ex. : perception de la falaise d'Amont depuis la falaise d'Aval). Nous avons aussi étudié l'azimut du coucher de soleil le 21 juin : **aucune éolienne ne sera alignée avec le soleil couchant**.

Pour la visibilité :

- **À 30 km**, les éoliennes seront moins hautes sur l'horizon qu'à 22 km.
 - Nous avons commandé une étude à **Météo France** et aux **sémaphores** pour mesurer la visibilité réelle (ex. : à Belle-Île, la visibilité varie selon les saisons).
 - **Objectif** : Limiter l'étalement sur l'horizon (64° pour *Fécamp Grand Large* contre 100° initialement).
-

2. Technologie et hauteur des éoliennes

Question (Association Alliance Normandie) : « Pouvez-vous nous envoyer les présentations PowerPoint ? Par ailleurs, une start-up de Cherbourg a développé des éoliennes deux fois moins hautes grâce à un nouveau système de pales. Pourquoi ne pas imposer cette technologie pour limiter l'impact visuel ? Enfin, si la consultation dit « non », est-ce que ce sera vraiment « non » ? »

Réponse (DREAL) :

1. **Les présentations** seront mises en ligne sur le site *Éoliennes en Mer*, avec les comptes rendus et verbatims.
 2. **Progrès technologiques** : Les appels d'offres prévoient désormais des « caractéristiques variables » pour s'adapter aux innovations (ex. : éoliennes 100 % recyclables pour Centre-Manche 1).
 - Si la technologie de Cherbourg est mature d'ici 2032, un industriel pourra l'utiliser.
 - « *On ne peut pas imposer une technologie non commercialisée, mais on peut encourager l'innovation.* »
 3. **« Non » en consultation** :
 - Un recours sera possible après le dépôt des autorisations (vers 2029).
 - « *L'État a besoin d'énergie, mais la concertation peut faire évoluer le projet.* »
-

3. Concertation et manque d'information

Question (Association naturaliste) : « *Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réunion à Étretat pendant le débat public ? C'est un manque de respect pour un village aussi impacté.* »

Réponse (CNDP – Marie-Claude Eustache) : Le débat public portait sur des **zones propices** (pas sur des parcs spécifiques). Des réunions ont eu lieu au Havre, Caen, Granville, Cherbourg, etc., ainsi que des « *débats mobiles* » (ex. : marché de Fécamp). Toutes les communes ont été **notifiées** et invitées à s'exprimer.

« *Étretat a été prise en compte : le Syndicat Mixte du Grand Site a été consulté en avril 2024.* »

Réponse (DREAL) : « *On ne peut pas satisfaire tout le monde. L'État doit arbitrer sur l'énergie, la pêche, le trafic maritime, le paysage... Mais nous écoutons et ajustons.* »

4. Recours juridiques et patrimoine

Question (Présidente d'association) : « *Quelles sont les possibilités de recours ? Le Conseil d'État a annulé un parc éolien dans l'Eure-et-Loir pour protéger un site lié à Marcel Proust. Étretat a inspiré Monet, Maupassant... Pourquoi pas la même protection ?* »

Réponse (DREAL) :

- **Recours possible après les autorisations** (2029-2030), devant le Conseil d'État.
- **Prise en compte du patrimoine** :
 - Des **photomontages** ont été réalisés, y compris une reconstitution du tableau de Monet (*« Porte d'Aval »*).
 - On sait travailler sur ces sujets par exemple, on a travaillé avec des historiens, sociologues, paysagistes pour le projet éolien en mer « Centre-Manche ». L'étude menée sur l'interaction des tours Vauban et le parc éolien est maintenant une [référence pour l'UNESCO](#) (les tours Vauban sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO). »

5. Coûts et retombées économiques

Question (Conseillère municipale d'Étretat) : « Personne ne parle des coûts ! La France est endettée, est-ce une priorité ? Et pourquoi des pales fabriquées en Chine ? »

Réponse (DREAL) :

- **Coût total** : ~15 milliards d'euros (parc + raccordement).
- **Prix de vente de l'électricité** : 45 €/MWh pour Centre-Manche 1 (le plus compétitif en Europe).
 - « À plus de 56 €/MWh, le parc rapportera plus d'1 milliard d'euros à l'État. »
- **Retombées locales** :
 - **80 millions d'euros/an** de taxes (répartition en cours).
 - **Fonds d'accompagnement territorial** (ex: 10 millions pour Centre-Manche).
 - « Étretat touchera 225 000 € en 2025 pour les 71 éoliennes existantes du parc de Fécamp. » (Raphaëlle Paris, chargée du parc de Fécamp).

6. Risques maritimes et sécurité

Question (Adjoint au maire d'Étretat) : « Et les risques de collision avec des tankers ? On n'est jamais à l'abri d'un Amoco Cadiz... »

Réponse (DREAL) :

- **Trafic maritime** : Aujourd'hui, ~40 navires/an à Antifer (contre 100 avant).
- **Organisation des voies** :
 - Voies déviées autour des parcs (ex. : au nord de Fécamp).
 - Études de risque a été menée et des travaux de gestion du trafic seront présentés à l'**Organisation Maritime Internationale (OMI)**.
 - « On propose un remorqueur de haute mer en cas de réduction de la zone tampon au nord. »
- « **Zéro risque** » n'existe jamais, mais on limite les impacts (comme pour les sites SEVESO).

7. Bilan carbone et pollution

Question (Habitante) : « Quel est le bilan carbone de ce projet ? Le béton, les métaux rares, les anodes sacrificielles... Où est la décarbonation ? »

Réponse (DREAL) :

- **Émissions** : 16 g CO₂/kWh (contre 10 pour le nucléaire, 60 pour le solaire, 400-1000 pour les énergies fossiles).
- **Pollution marine** :
 - Fondations en béton ou en acier (anodes à courant imposé, sans corrosion).
 - « L'impact est localisé : 10 ha sur 483 km². »

- **Recyclage** : Les pales en résine étaient problématiques, mais les nouveaux appels d'offres exigent un **recyclage à 100 % des pales**.
-

8. Alternatives et incohérences

Question (Conseiller municipal) : « Pourquoi ne pas mettre les éoliennes près du Mont-Saint-Michel, déjà modifié par l'homme ? Ou près des centrales nucléaires ? »

Réponse (DREAL) :

- Même à 30 km, les éoliennes seront visibles depuis les falaises.
 - On ne peut pas tout délocaliser chez le voisin (ex.: proposition lors du précédent projet il était demandé de mettre le projet « Centre-Manche » devant Étretat, loin du Cotentin).
 - L'État a besoin d'énergie partout. »
-

Présentation du raccordement – Jacques Frémaux (RTE)

RTE gère le **raccordement électrique** du parc Fécamp Grand Large :

- **2 plateformes en mer** (80 m de haut, taille d'un terrain de football) en limite de parc.
- **2 stations de conversion à terre** (5 ha chacune) près de **Sandouville** (achat déjà effectué par RTE).
- **Câbles souterrains** (1,50 m de profondeur) pour relier Antifer au poste de Noroit.

Calendrier :

- **2025-2026** : Concertation avec les maires et agriculteurs.
- **Fin 2026** : Dépôt des autorisations.
- **2029** : Début des travaux.
- **2034** : Mise en service.

« On est au début de la concertation. Les tracés terrestres ne sont pas définitifs. »

Clôture – Garantes de la CNDP

Carmen Bouley de Santiago : Cette réunion montre l'importance de la concertation. Le débat public a porté sur des zones larges, mais maintenant, nous sommes sur un projet précis. Votre mobilisation est légitime, et vos arguments (paysage, culture, biodiversité) doivent être entendus.

La concertation se poursuit jusqu'en **2028**. Nous organiserons des **ateliers thématiques** (pas seulement des réunions publiques) pour approfondir les sujets.

Vos voix comptent. L'État doit justifier ses choix, et vos retours peuvent faire évoluer le projet.

Restez informés via le site *Éoliennes en Mer* et la newsletter. Nous sommes là pour garantir votre

droit à l'information et à la participation.

Échanges informels et fin de réunion

Nous vous invitons à continuer les discussions autour d'un verre. Merci à tous pour votre participation.
